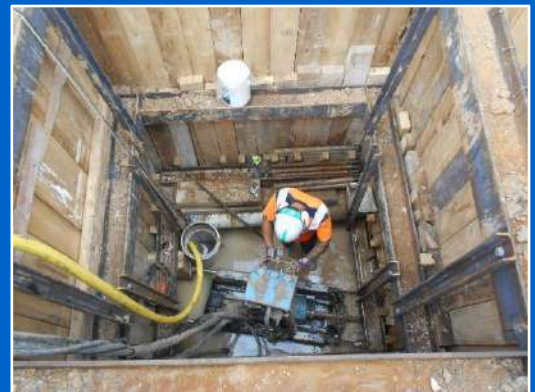




RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

2024



SOMMAIRE

PARTIE A : LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1.	LES CARACTERISTIQUES DU SERVICE.....	6
	1.1. LA PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	6
	1.2. LE MODE DE GESTION DU SERVICE.....	8
1.2.1	LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC.....	8
1.2.2	LES PRESTATIONS DE SERVICE.....	9
	1.3. LES USAGERS DU SERVICE.....	11
2.	LE PATRIMOINE DU SERVICE.....	13
	2.1. LES RESEAUX DES EAUX USEES.....	13
2.1.1	LES RESEAUX DE TRANSPORT INTERCOMMUNAUX DES EAUX USEES.....	13
2.1.2	LES RESEAUX DE COLLECTE COMMUNAUX DES EAUX USEES.....	14
2.1.3	LES AUTRES EQUIPEMENTS.....	15
	2.2. LES STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USEES.....	16
3.	LES DONNEES D'EXPLOITATION.....	18
	3.1. LES RESEAUX DES EAUX USEES.....	18
	3.2. LES STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USEES.....	19
3.2.1	LES MODALITES D'AUTOSURVEILLANCE.....	19
3.2.2	LES FREQUENCES DES BILANS D'AUTOSURVEILLANCE.....	19
3.2.3	LES PERFORMANCES EPURATOIRES.....	21
4.	LES ETUDES ET TRAVAUX REALISES EN 2024.....	26
	4.1. LES ETUDES.....	26
	4.2. LES TRAVAUX.....	28
5.	LA TARIFICATION DU SERVICE ET LES RECETTES ASSOCIEES.....	35
	5.1. LES MODALITES DE TARIFICATION.....	35
5.1.1	LA FACTURE D'EAU.....	35
5.1.2	LA PART COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES.....	35
5.1.3	LES TARIFS DES REDEVANCES ASSAINISSEMENT.....	36
5.1.4	L'EVOLUTION DES TARIFS DES REDEVANCES ASSAINISSEMENT.....	37
	5.2. LES RECETTES DU SERVICE.....	38
5.2.1	LES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	38
5.2.2	LES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	40
	5.3. L'ETAT DE LA DETTE.....	41
	5.4. LES AMORTISSEMENTS.....	42
6.	LES INDICATEURS DU SERVICE.....	43
	6.1. LEUR DEFINITION.....	43
	6.2. LE TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS.....	45
7.	LES PROJETS INSCRITS AU BUDGET 2025.....	46

PARTIE B :
LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

8.	LES CARACTERISTIQUES DU SERVICE.....	48
	8.1. LA PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	48
	8.2. LE MODE DE GESTION DU SERVICE.....	50
	8.3. LES USAGERS DU SERVICE	50
9.	LA TARIFICATION DU SERVICE ET LES RECETTES ASSOCIEES	52
	9.1. LES MODALITES DE TARIFICATION	52
	9.2. LES RECETTES DU SERVICE.....	53
10.	LES INDICATEURS DU SERVICE.....	53
	10.1. LE NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS (D301.0)	53
	10.2. LA MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	53
	10.3. LA CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	55
10.3.1	LES CONTROLES REALISES EN 2024	55
10.3.2	L'INDICATEUR DE PERFORMANCE P301.3.....	56

PREAMBULE

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement (RPQS) est un document produit tous les ans pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pendant l'année écoulée.

C'est un document qui répond à une exigence de transparence interne mais également à une exigence de transparence à l'usager.

Le RPQS a été rendu obligatoire par l'article 73 de la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « Loi Barnier »).

Cet article a été supprimé au profit de l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Le décret n°95-635 du 6 mai 1995 qui précise le contenu et les modalités de présentation du rapport a été traduit dans les articles D.2224-1 à D.2224-5 du CGCT.

Il a été complété par le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 qui a introduit les indicateurs de performance des services et par le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement.

Les données informées dans le présent rapport sont des données propres au SIAHVY ou des données communiquées par les exploitants et prestataires de service.

PARTIE A

LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le tableau suivant présente la liste des compétences en matière d'assainissement collectif exercées par le SIAHVY sur le territoire de chaque commune adhérente au service.

COMPETENCES ET DELEGATIONS EXERCEES PAR LE SIAHVY SUR CHAQUE COMMUNE		
Commune	Collecte des eaux usées	Transport et épuration des eaux usées
BALLAINVILLIERS		X
BOULLAY-LES-TROUX	X	X
BURES-SUR-YVETTE		X
CERNAY-LA-VILLE	X	X
CHAMPLAN		X
CHATEAUFORT		X
CHEVREUSE	X	X
CHILLY-MAZARIN		X
CHOISEL	X	X
DAMPIERRE-EN-YVELINES	X	X
EPINAY-SUR-ORGE		X
GIF-SUR-YVETTE		X
GOMETZ-LA-VILLE	X	X
GOMETZ-LE-CHATEL		X
LA VERRIERE		X
LA VILLE-DU-BOIS		X
LE MESNIL-SAINT-DENIS	X	X
LES MOLIERES	X	X
LES ULIS		X
LONGJUMEAU		X
MAGNY-LES-HAMEAUX		X
MORANGIS		X
NOZAY		X
ORSAY		X
PALaiseau		X
SAINT-AUBIN		X
SAINT-FORGET	X	X
SAINT-JEAN-DE-BEAUREGARD	X	X
SAINT-LAMBERT-DES-BOIS	X	X
SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE	X	X
SAULX-LES-CHARTREUX		X
SAVIGNY-SUR-ORGE		X
SENLISSE	X	X
VILLEBON-SUR-YVETTE		X
VILLEJUST		X
VILLIERS-LE-BACLE		X

1.2. LE MODE DE GESTION DU SERVICE

1.2.1 LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Le SIAHVY a conclu un contrat de délégation de service public, le 8 novembre 2022 avec le délégataire, la société SUEZ EAU FRANCE, domiciliée 6, rue de la Guyonnerie à Bures-sur-Yvette, par lequel il lui confie la gestion du service public de l'assainissement collectif.

Le contrat a pris effet le 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 8 ans. Il comprend la surveillance, le fonctionnement, l'entretien et le renouvellement fonctionnel des ouvrages inclus dans le périmètre de la délégation de service public mais aussi les relations avec les usagers (renseignements, conseils, réclamations...).

Le syndicat a confié au délégataire la responsabilité de l'exploitation :

- Des réseaux de transport intercommunaux des eaux usées,
- Des réseaux de collecte communaux des eaux usées transférés au syndicat,
- Des réseaux de collecte des eaux pluviales conférés au syndicat (*),
- Des stations de traitement des eaux usées de Boullay-les-Troux, Cernay-la-Ville, Gometz-la-Ville et Dampierre-en-Yvelines.

Les caractéristiques générales du contrat au 31 décembre 2024 sont informées dans le tableau suivant :

CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC Gestion du service public de l'assainissement collectif			
Désignation	Date de notification	Date de prise d'effet	Date d'échéance
Contrat	09/11/2022	01/01/2023	31/12/2030
Avenant 1 : Précisions contractuelles	17/03/2023	17/03/2023	31/12/2030
Avenant 2 : Intégration de nouveaux ouvrages de collecte, ajustement de prestations d'exploitation, intégration de travaux sur le poste de relèvement Jean Racine, modification du bordereau des prix unitaires (tarif enquête)	19/07/2024	19/07/2024	31/12/2030

(*) Remarque :

A titre informatif, s'agissant des réseaux de collecte des eaux pluviales, la compétence est exercée par les communes et non par le SIAHVY.

Parmi les 13 communes qui ont fait le choix de transférer la compétence « collecte des eaux usées » au syndicat, 9 ont délégué, par voie de convention, l'exploitation des ouvrages des eaux pluviales sur leur territoire.

Les charges d'exploitation sont rémunérées par le SIAHVY puis remboursées par les communes concernées au syndicat. Toutes les dépenses et recettes correspondantes sont affectées au budget annexe Rivière M57.

Pour l'année 2024, les réseaux de collecte communaux des eaux pluviales présentent un linéaire total exploité d'environ 118 km, il est inchangé par rapport à 2023.

Les autres données détaillées informées dans le présent document concernent les ouvrages d'assainissement des eaux usées.

1.2.2 LES PRESTATIONS DE SERVICE

1.2.2.1 L'EXPLOITATION DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES DE LA VERRIERE / LE MESNIL-SAINT-DENIS

Le SIAHVY a externalisé l'exploitation de la station de traitement des eaux usées de La Verrière / Le Mesnil-Saint-Denis à un prestataire, la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, domiciliée 21, rue de la Boétie à Paris.

L'attribution du marché a été notifiée le 21 décembre 2018. La prestation de service a débuté le 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 5 ans (tranche ferme) prolongeable à compter du 1^{er} janvier 2024 par quatre périodes successives de six mois (tranches optionnelles). Le marché prévoit la surveillance, le fonctionnement, l'entretien et le renouvellement fonctionnel des ouvrages.

Les caractéristiques générales du marché au 31 décembre 2024 sont informées dans le tableau suivant :

MARCHE DE PRESTATION DE SERVICE			
Exploitation de la station de traitement des eaux usées de La Verrière / Le Mesnil-Saint-Denis			
Désignation	Date de notification	Date de prise d'effet	Date maximale d'échéance
Marché	21/12/2018	01/01/2019	31/12/2025
Avenant 1 : Montants des tranches optionnelles	07/02/2019	07/02/2019	31/12/2025
Avenant 2 : Nouveau mode de gestion des boues	13/08/2020	13/08/2020	
Avenant 3 : Nouveau mode de gestion des boues	26/03/2021	26/03/2021	
Avenant 4 : Nouveau mode de gestion des boues	28/12/2021	28/12/2021	
Avenant 5 : Nouveau mode de gestion des boues	01/12/2022	01/12/2022	
Avenant 6 : Plan de renouvellement	17/02/2023	17/02/2023	
Avenant 7 : Nouveau mode de gestion des boues	18/04/2023	18/04/2023	
Avenant 8 : Nouveau mode de gestion des boues	23/11/2023	23/11/2023	
Avenant 9 : Nouveau mode de gestion des boues	15/04/2024	15/04/2024	

1.2.2.2 LES CONTROLES DES BRANCHEMENTS PRIVATIFS

Le SIAHVY mène en continu des contrôles des installations privées d'assainissement collectif (les branchements privés). Ces contrôles visent les bâtiments d'habitation individuels, les bâtiments d'habitation collectifs et les locaux occupés par les acteurs économiques (les industriels).

Le SIAHVY a externalisé la réalisation de ces contrôles à un prestataire, la société SUEZ EAU FRANCE, domiciliée 6, rue de la Guyonnerie à Bures-sur-Yvette.

L'analyse des résultats des contrôles et les démarches auprès des usagers (information des résultats des contrôles, accompagnement technique et proposition d'aide financière pour les opérations de mise en conformité) sont assurées par les agents du service assainissement du syndicat.

L'attribution du marché a été notifiée le 30 mars 2023. La prestation de service a débuté à cette même date pour une durée de 12 mois, reconductible 3 fois par période de 1 an.

Les caractéristiques générales du marché au 31 décembre 2024 sont informées dans le tableau suivant :

MARCHE DE PRESTATION DE SERVICE Contrôles des branchements privés			
Désignation	Date de notification	Date de prise d'effet	Date maximale d'échéance
Marché	30/03/2023	30/03/2023	29/03/2027

1.2.2.3 LES OPERATIONS DE CURAGE ET D'AUSCULTATION

Le SIAHVY a externalisé la réalisation, à but de diagnostic patrimonial, des opérations de curage et d'auscultation des réseaux et des branchements à un groupement d'entreprises, les sociétés EAV, SNAVEB et IDETEC. La société EAV est l'entreprise mandataire du marché. Elle est domiciliée ZI du Petit Parc, rue des Fontenelles à Ecquevilly.

L'analyse des résultats des opérations d'auscultation est assurée par les agents du service assainissement du syndicat.

L'attribution du marché a été notifiée le 7 juin 2023. La prestation de service a débuté à cette même date pour une durée de 12 mois, reconductible 3 fois par période de 1 an.

Les caractéristiques générales du marché au 31 décembre 2024 sont informées dans le tableau suivant :

MARCHE DE PRESTATION DE SERVICE Opérations de curage et d'auscultation			
Désignation	Date de notification	Date de prise d'effet	Date maximale d'échéance
Marché	07/06/2023	07/06/2023	06/06/2027

1.3. LES USAGERS DU SERVICE



Pour l'année 2024 :

Le nombre d'utilisateurs du service public d'assainissement collectif est estimé à **249 579**.

Le tableau en page suivante présente par commune :

- Le nombre d'abonnés desservis en eau potable (source : SUEZ EAU FRANCE),
- Le nombre d'abonnés desservis par des réseaux de collecte des eaux usées (source : SUEZ EAU FRANCE),
- Le nombre d'abonnés desservis par des réseaux de collecte des eaux usées et dont les effluents transitent ou sont traités dans les ouvrages gérés par le SIAHVY (source : SUEZ EAU FRANCE),
- Le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (source : SUEZ EAU FRANCE),
- Le taux de desserte par des ouvrages d'assainissement des eaux usées du SIAHVY,
- Le nombre d'habitants desservis par les ouvrages d'assainissement du SIAHVY (estimation calculée sur la base du recensement de la population 2022 dont les résultats ont été publiés en juin 2025).

USAGERS DU SERVICE EN 2024						
Commune	Abonnés EAU	Abonnés ASST	Abonnés SIAHVY	Taux de desserte ASST	Taux de desserte SIAHVY	Habitants desservis SIAHVY
BALLAINVILLIERS	1 617	1 514	1 060	93,6%	65,6%	3 204
BOULLAY-LES-TROUX	277	237	237	85,6%	85,6%	556
BURES-SUR-YVETTE	2 903	2 880	2 880	99,2%	99,2%	9 616
CERNAY-LA-VILLE	681	612	612	89,9%	89,9%	1 410
CHAMPLAN	984	968	965	98,4%	98,1%	2 575
CHATEAUFORT	574	572	564	99,7%	98,3%	1 546
CHEVREUSE	1 886	1 823	1 823	96,7%	96,7%	5 481
CHILLY-MAZARIN	2 355	2 251	2 251	95,6%	95,6%	19 204
CHOISEL	261	242	242	92,7%	92,7%	525
DAMPIERRE-EN-YVELINES	505	474	474	93,9%	93,9%	956
EPINAY-SUR-ORGE	3 069	3 023	1 937	98,5%	63,1%	6 765
GIF-SUR-YVETTE	5 375	5 267	5 258	98,0%	97,8%	22 630
GOMETZ-LA-VILLE	588	565	565	96,1%	96,1%	1 476
GOMETZ-LE-CHATEL	951	884	884	93,0%	93,0%	2 493
LA VERRIERE	766	709	709	92,6%	92,6%	5 756
LA VILLE-DU-BOIS	2 712	2 663	497	98,2%	18,3%	1 510
LE MESNIL-SAINT-DENIS	2 598	2 548	2 548	98,1%	98,1%	7 160
LES MOLIERES	760	734	734	96,6%	96,6%	1 911
LES ULIS	1 636	1 560	1 558	95,4%	95,2%	24 513
LONGJUMEAU	3 554	3 492	3 489	98,3%	98,2%	20 219
MAGNY-LES-HAMEAUX	2 912	2 712	2 712	93,1%	93,1%	8 861
MORANGIS	4 077	3 903	3 893	95,7%	95,5%	13 232
NOZAY	1 447	1 408	627	97,3%	43,3%	1 967
ORSAY	4 676	4 609	4 606	98,6%	98,5%	16 764
PALaiseau	4226	4156	4156	98,3%	98,3%	35 748
SAINT-AUBIN	290	281	281	96,9%	96,9%	672
SAINT-FORGET	232	149	149	64,2%	64,2%	294
SAINT-JEAN-DE-BEAUREGARD	180	178	178	98,9%	98,9%	473
SAINT-LAMBERT-DES-BOIS	169	88	88	52,1%	52,1%	252
SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE	2 863	2 847	2 847	99,4%	99,4%	7 863
SAULX-LES-CHARTREUX	1 965	1 880	1 878	95,7%	95,6%	6 373
SAVIGNY-SUR-ORGE	9 976	9 897	2 292	99,2%	23,0%	8 737
SENLISSE	254	155	155	61,0%	61,0%	316
VILLEBON-SUR-YVETTE	2 813	2 676	2 676	95,1%	95,1%	10 030
VILLEJUST	1 037	966	964	93,2%	93,0%	2 344
VILLIERS-LE-BACLE	419	397	396	94,7%	94,5%	1 003
TOTAL						254 435

2. LE PATRIMOINE DU SERVICE

2.1. LES RESEAUX DES EAUX USEES

2.1.1 LES RESEAUX DE TRANSPORT INTERCOMMUNAUX DES EAUX USEES

Le SIAHVY gère le réseau de transport intercommunal des eaux usées composé principalement de deux collecteurs en fond de vallée (collecteur intercommunal principal et collecteur intercommunal de doublement) ainsi que des antennes et des réseaux de liaison, sur lesquels sont raccordés des réseaux communaux.

Les réseaux de transport intercommunaux des eaux usées recueillent les eaux usées des habitants :

- Sur le bassin de collecte de la station de traitement des eaux usées de Valenton gérée par le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP), de 31 communes : Ballainvilliers, Boullay-les-Troux, Bures-sur-Yvette, Champlan, Châteaufort, Chevreuse, Chilly-Mazarin, Choisel, Epinay-sur-Orge, Gif-sur-Yvette, Gometz-la-Ville, Gometz-le-Châtel, La Ville-du-Bois, Les Molières, Les Ulis, Longjumeau, Magny-les-Hameaux, Morangis, Nozay, Orsay, Palaiseau, Saint-Aubin, Saint-Forget, Saint-Jean-de-Beauregard, Saint-Lambert-des-Bois, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Saulx-les-Chartreux, Savigny-sur-Orge, Villebon-sur-Yvette, Villejust et Villiers-le-Bâcle.
- Sur le bassin de collecte de la station de traitement des eaux usées de Dampierre-en-Yvelines gérée par le SIAHVY, de 3 communes : Dampierre-en-Yvelines, Saint-Forget et Senlisse.

Le tableau suivant présente le linéaire de réseau de transport intercommunal des eaux usées implanté sur chaque commune (source : SUEZ EAU FRANCE).

LINEAIRE EN METRES DE RESEAU DE TRANSPORT INTERCOMMUNAL DES EAUX USEES PAR COMMUNE			
Commune	Linéaire	Commune	Linéaire
BALLAINVILLIERS	2 065	MAGNY-LES-HAMEAUX	92
BOULLAY-LES-TROUX	479	MORANGIS	1 727
BURES-SUR-YVETTE	6 725	NOZAY	3 978
CHAMPLAN	2 170	ORSAY	7 950
CHATEAUFORT	3 878	PALaiseau	5 799
CHEVREUSE	6 360	SAINT-FORGET	1 473
CHILLY-MAZARIN	1 972	SAINT-LAMBERT-DES-BOIS	796
CHOISEL	341	SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE	9 195
DAMPIERRE-EN-YVELINES	2 118	SAULX-LES-CHARTREUX	4 418
EPINAY-SUR-ORGE	2 204	SAVIGNY-SUR-ORGE	1 729
GIF-SUR-YVETTE	8 697	SENLISSE	272
GOMETZ-LE-CHATEL	2 063	VILLEBON-SUR-YVETTE	5 121
LA VILLE-DU-BOIS	298	VILLEJUST	1 816
LONGJUMEAU	10 608	VILLIERS-LE-BACLE	3 133



Pour l'année 2024 :

Les réseaux de transport intercommunaux des eaux usées présentent un linéaire total d'environ 98 km (linéaire inchangé par rapport à 2023).

2.1.2 LES RESEAUX DE COLLECTE COMMUNAUX DES EAUX USEES

Le SIAHVY gère les réseaux de collecte communaux des eaux usées de 13 communes : Boullay-les-Troux, Cernay-la-Ville, Chevreuse, Choisel, Dampierre-en-Yvelines, Gometz-la-Ville, Le Mesnil-Saint-Denis, Les Molières, Saint-Forget, Saint-Jean-de-Beauregard, Saint-Lambert-des-Bois, Saint-Rémy-lès-Chevreuse et Senlisse.

Le tableau suivant présente le linéaire de réseau de collecte communal des eaux usées implanté sur chaque commune (source : SUEZ EAU FRANCE) et l'information des dates de prise de gestion (source : SIAHVY).

LINEAIRE EN METRES DE RESEAU DE COLLECTE COMMUNAL DES EAUX USEES PAR COMMUNE		
Commune	Date de la prise de gestion	Linéaire
BOULLAY-LES-TROUX	01/01/2012	5 323
CERNAY-LA-VILLE	01/01/2013	4 153
CHEVREUSE	01/01/2023	22 349
CHOISEL	01/01/2013	8 150
DAMPIERRE-EN-YVELINES	01/01/2016	9 787
GOMETZ-LA-VILLE	01/01/2010	10 554
LE MESNIL-SAINT-DENIS	01/01/2018	37 494
LES MOLIERES	01/01/2023	12 057
SAINT-FORGET	01/01/2013	3 586
SAINT-JEAN-DE-BEAUREGARD	01/01/2023	2 913
SAINT-LAMBERT-DES-BOIS	01/07/2017	1 929
SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE	01/07/2016	31 526
SENLISSE	01/01/2015	4 126



Pour l'année 2024 :

Les réseaux de collecte communaux des eaux usées présentent un linéaire total d'environ 154 km. Il a augmenté par rapport à 2023 suite à la création de 740 ml de réseau au hameau de Garnes à Senlisse (tranche 2).

2.1.3 LES AUTRES EQUIPEMENTS

Le tableau suivant dresse l'inventaire des autres équipements d'assainissement collectif qui composent les systèmes de collecte et qui sont également gérés par le syndicat (source : SUEZ EAU FRANCE - 2024).

INVENTAIRE DES AUTRES EQUIPEMENTS GERES PAR LE SIAHVY	
Désignation	Eaux usées
Regards	7180
Ouvrages de prétraitement	3
Ouvrages de mesure	57
Postes de relèvement	39

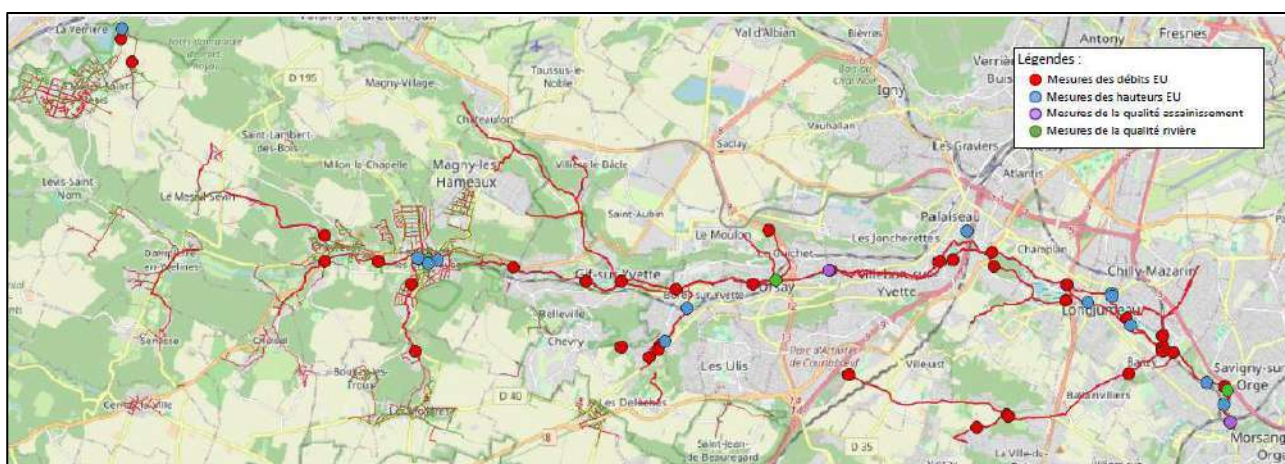


Figure 2 : Implantation des ouvrages de mesures au 31 décembre 2024 (source : SUEZ EAU FRANCE)




Figure 3 : Implantation des postes de relèvement au 31 décembre 2024 (source : SUEZ EAU FRANCE)

2.2. LES STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USEES

Le SIAHVY gère 5 stations de traitement des eaux usées (STEU) sur son territoire.

Les tableaux suivants présentent les caractéristiques générales de chacune des 5 stations.

CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA STEU DE BOULLAY-LES-TROUX		
	Code SANDRE	039109301000
	Filière de traitement	Boues activées aération prolongée
	Date de mise en service	1977
	Date de prise de gestion	01/07/2011
	Commune d'implantation	Boullay-les-Troux
	Capacité nominale	1 000 EH
	Débit nominal	200 m ³ /j
	Débit de référence pour l'évaluation de la conformité	82 m ³ /j
	Exutoire	Ruisseau des Troux

CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA STEU DE CERNAY-LA-VILLE		
	Code SANDRE	037812801000
	Filière de traitement	Boues activées aération prolongée
	Date de mise en service	1986
	Date de prise de gestion	01/01/2013
	Commune d'implantation	Cernay-la-Ville
	Capacité nominale	2 000 EH
	Débit nominal	450 m ³ /j
	Débit de référence pour l'évaluation de la conformité	450 m ³ /j
	Exutoire	Le Rouillon, affluent du ru des Vaux

CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA STEU DE DAMPIERRE-EN-YVELINES



Code SANDRE	037819301000
Filière de traitement	Boues activées aération prolongée
Date de mise en service	2012
Date de prise de gestion	01/10/2012
Commune d'implantation	Dampierre-en-Yvelines
Capacité nominale	2 000 EH
Débit nominal	420 m ³ /j
Débit de référence pour l'évaluation de la conformité	442 m ³ /j
Exutoire	Rivière Yvette

CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA STEU DE GOMETZ-LA-VILLE



Code SANDRE	039127401000
Filière de traitement	Disques biologiques
Date de mise en service	2016
Date de prise de gestion	01/01/2010
Commune d'implantation	Gometz-la-Ville
Capacité nominale	1 500 EH
Débit nominal	305 m ³ /j
Débit de référence pour l'évaluation de la conformité	655 m ³ /j
Exutoire	Ruisseau de la Salmouille

CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA STEU DE LA VERRIERE / LE MESNIL-SAINT-DENIS



Code SANDRE	037839701000
Filière de traitement	Boues activées aération prolongée
Date de mise en service	1963
Date de prise de gestion	06/02/2017
Commune d'implantation	Le Mesnil-Saint-Denis
Capacité nominale	18 000 EH
Débit nominal	4 000 m ³ /j
Débit de référence pour l'évaluation de la conformité	4 000 m ³ /j
Exutoire	Ru du Rhodon

3. LES DONNEES D'EXPLOITATION

3.1. LES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

Les tableaux suivants présentent les principales données d'exploitation par type d'intervention sur les réseaux d'assainissement pour l'année 2024 (sources : SUEZ EAU FRANCE - RAD 2024 / SIAHVY).

INSPECTION DES REGARDS	
Nombre de regards inspectés sur les réseaux de transport des eaux usées	1 142
Nombre de regards inspectés sur les réseaux de collecte des eaux usées	1 119
TOTAL	2 261

INSPECTION TELEVISEE DES RESEAUX - DSP (en mètres)	
Linéaire de réseaux de transport des eaux usées inspecté	0
Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées inspecté	273
TOTAL	273

INSPECTION TELEVISEE DES RESEAUX - PRESTATION DE SERVICE (en mètres)	
Linéaire de réseaux de transport des eaux usées inspecté	166
Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées inspecté	350
TOTAL	516

CURAGE PREVENTIF DES RESEAUX (en mètres)	
Linéaire de réseaux de transport des eaux usées curé	11 030
Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées curé	8 598
TOTAL	19 628

CURAGE DES POSTES DE RELEVEMENT (en nombre d'interventions)	
Curage	52
Débouchage	47
TOTAL	99

DESOBSTRUCTIONS (en nombre d'interventions)	
Réseaux (tous types)	30
Branchements (tous types)	13
TOTAL	43

INTERVENTIONS EN ASTREINTE	
Réseaux (tous types)	72
TOTAL	72

3.2. LES STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USEES

3.2.1 LES MODALITES D'AUTOSURVEILLANCE

L'arrêté du 21 juillet 2015 fixe le cadre réglementaire en matière d'autosurveillance des stations de traitement des eaux usées. Il précise notamment les fréquences minimales, paramètres et types de mesures à réaliser en fonction de la capacité nominale des installations.

Un acte administratif fixe également les performances minimales de traitement attendues pour les paramètres DBO₅ (Demande Biologique en Oxygène), DCO (Demande Chimique en Oxygène) et MES (matières en suspension) ainsi que pour les paramètres NGL, NH₄⁺, NTK (azote) et P_{tot} (phosphore) dans le cas des stations rejetant en zone sensible à l'eutrophisation.

La valeur de la concentration maximale à respecter ou le rendement minimum sont alors appliqués. Aucune performance minimale n'est attendue lorsque la valeur n'est pas renseignée à l'acte administratif. Le cas échéant, des niveaux de performance plus sévères sont fixés par le dossier « loi sur l'eau » déposé par le porteur de projet avant la construction de l'installation de traitement ou par un arrêté spécifique du préfet de département.

3.2.2 LES FREQUENCES DES BILANS D'AUTOSURVEILLANCE

Les tableaux suivants présentent le nombre de bilans d'autosurveillance à réaliser et le nombre de bilans d'autosurveillance réalisés en 2024 par station et pour chacun des paramètres concernés.

BILANS D'AUTOSURVEILLANCE - STEU DE BOULLAY-LES-TROUX			
Paramètres	A réaliser	Réalisés	Conformité 2024
DBO ₅	1	4	✓
DCO	1	4	✓
MES	1	4	✓

BILANS D'AUTOSURVEILLANCE - STEU DE CERNAY-LA-VILLE			
Paramètres	A réaliser	Réalisés	Conformité 2024
DBO ₅	12	12	✓
DCO	12	12	✓
MES	12	12	✓
NGL	4	4	✓
NH ₄ ⁺	4	4	✓
P _{tot}	4	4	✓

BILANS D'AUTOSURVEILLANCE - STEU DE DAMPIERRE-EN-YVELINES			
Paramètres	A réaliser	Réalisés	Conformité 2024
DBO ₅	12	12	✓
DCO	12	12	✓
MES	12	12	✓
NGL	4	4	✓
NTK	4	4	✓
P _{tot}	4	4	✓

BILANS D'AUTOSURVEILLANCE - STEU DE GOMETZ-LA-VILLE			
Paramètres	A réaliser	Réalisés	Conformité 2024
DBO ₅	2	12	✓
DCO	2	12	✓
MES	2	12	✓
NTK	2	4	✓
P _{tot}	2	4	✓

BILANS D'AUTOSURVEILLANCE - STEU DE LA VERRIERE / LE MESNIL-SAINT-DENIS			
Paramètres	A réaliser	Réalisés	Conformité 2024
DBO ₅	24	24	✓
DCO	12	12	✓
MES	24	24	✓
NGL	12	12	✓
NTK	12	12	✓
P _{tot}	12	12	✓



Pour l'année 2024 :

Les fréquences d'analyses sont toutes conformes aux fréquences inscrites à la réglementation.

3.2.3 LES PERFORMANCES EPURATOIRES

Les performances minimales de traitement attendues sont présentées, pour chaque station, dans les tableaux de synthèse ci-après sous la forme des niveaux de rejets autorisés.

Les principaux résultats d'autosurveillance sont informés sous la forme des résultats d'exploitation écrits dans les rapports annuels du délégataire pour la société SUEZ EAU FRANCE et dans les rapports annuels techniques pour la société VEOLIA EAU.

STEU DE BOULLAY-LES-TROUX					
NIVEAUX DE REJETS AUTORISES (arrêté du 21 juillet 2015)					
Paramètres	Concentration maximale à respecter (mg/l)		ou	Rendement minimum à atteindre (%)	Valeur rédhibitoire en concentration (mg/l)
DBO ₅	35			60	70
DCO	200			60	400
MES				50	85
RESULTATS D'EXPLOITATION					
Paramètres	Concentration moyenne en sortie (mg/l)		Rendement moyen (%)		Conformité 2024
	2023	2024	2023	2024	
DBO ₅	4,7	5,3	98	95	✓
DCO	28,9	30,1	95	91	✓
MES	3,0	4,4	99	98	✓

STEU DE CERNAY-LA-VILLE

NIVEAUX DE REJETS AUTORISES (arrêté préfectoral SE-000177)

Paramètres	Concentration maximale à respecter (mg/l)	ou	Rendement minimum à atteindre (%)	Valeur rédhibitoire en concentration (mg/l)
DBO ₅	15		80	30
DCO	50		75	100
MES	30		90	50
NGL	20			
NH ₄ ⁺	4			
P _{tot}	2 (mai à octobre) 1,5 (novembre à avril)		80	

RESULTATS D'EXPLOITATION

Paramètres	Concentration moyenne en sortie (mg/l)		Rendement moyen (%)		Conformité 2024
	2023	2024	2023	2024	
DBO ₅	3,4	3,9	99	98	✓
DCO	16,3	15,5	97	96	✓
MES	5,1	5,1	98	98	✓
NGL	8,4	6,1	85	87	✓
NH ₄ ⁺	4,2	0,5	92	99	✓
P _{tot}	0,1	0,3	98	95	✓

STEU DE DAMPIERRE-EN-YVELINES

NIVEAUX DE REJET AUTORISES (dossier « loi sur l'eau » 78-2007-00010)

Paramètres	Concentration maximale à respecter (mg/l)	ou	Rendement minimum à atteindre (%)	Valeur rédhibitoire en concentration (mg/l)
DBO ₅	15			30
DCO	50			100
MES	20			50
NGL	10			
NTK	5			
P _{tot}	2		80	

RESULTATS D'EXPLOITATION

Paramètres	Concentration moyenne en sortie (mg/l)		Rendement moyen (%)		Conformité 2024
	2023	2024	2023	2024	
DBO ₅	3,3	3,6	99	97	✓
DCO	18,4	17,8	97	94	✓
MES	5,0	6,2	98	95	✓
NGL	7,3	8,4	87	82	✓
NTK	2,0	6,2	96	86	✓
P _{tot}	0,7	0,2	90	96	✓

STEU DE GOMETZ-LA-VILLE					
NIVEAUX DE REJET AUTORISES (dossier « loi sur l'eau » 91-2012-00055)					
Paramètres	Concentration maximale à respecter (mg/l)		ou	Rendement minimum à atteindre (%)	Valeur rédhibitoire en concentration (mg/l)
DBO ₅	30			93	60
DCO	90			89	180
MES	30			95	75
NTK	15			85	
P _{tot}	2			93	
RESULTATS D'EXPLOITATION					
Paramètres	Concentration moyenne en sortie (mg/l)		Rendement moyen (%)		Conformité 2024
	2023	2024	2023	2024	
DBO ₅	7,4	7,7	97	96	✓
DCO	41,7	42,2	92	89	✓
MES	6,1	14,8	98	93	✓
NTK	3,3	3,3	95	93	✓
P _{tot}	0,3	0,7	94	86	✓

STEU DE LA VERRIERE / LE MESNIL-SAINT-DENIS						
NIVEAUX DE REJET AUTORISES (arrêté préfectoral 78-2023-05-17-00010)						
Paramètres	Concentration maximale à respecter (mg/l)		ou	Rendement minimum à atteindre (%)		Valeur rédhibitoire en concentration (mg/l)
DBO ₅	15			80		30
DCO	50			75		100
MES	20			90		50
NGL	15			70		
NTK	10			70		
P _{tot}	2			80		
RESULTATS D'EXPLOITATION						
Paramètres	Concentration moyenne en sortie (mg/l)		Rendement moyen (%)		Conformité 2024	
	2023	2024	2023	2024		
DBO ₅	3,0	3,0	99	98	✓	
DCO	25,7	17,8	96	97	✓	
MES	8,8	6,4	97	98	✓	
NGL	11,7	6,5	86	89	✓	
NTK	2,0	1,6	98	97	✓	
P _{tot}	0,8	0,6	93	91	✓	

Pour l'année 2024 :



Les résultats d'exploitation sont tous conformes à la réglementation. Les performances des stations de traitement des eaux usées sont également conformes aux performances minimales attendues.

4. LES ETUDES ET TRAVAUX REALISES EN 2024

4.1. LES ETUDES

Différentes études sont menées chaque année par le SIAHVY parmi lesquelles :

- Des études de schémas directeurs d'assainissement qui dressent un descriptif détaillé des ouvrages d'assainissement des eaux usées (réseaux et stations de traitement) et la définition des enjeux et des points à améliorer sur un territoire, et établissent un programme pluriannuel d'actions à mettre en œuvre pour améliorer la connaissance, la gestion et le fonctionnement des systèmes d'assainissement,
- Des études d'avant-travaux de création ou de réhabilitation d'ouvrages d'assainissement (études topographiques, études géotechniques, études de l'habitat, diagnostics des ouvrages existants, diagnostics amiante, recensements de l'encombrement du sous-sol, autres) dont les résultats permettent de définir le périmètre d'une opération de travaux et de réaliser la conception d'un projet en prenant en compte les contraintes d'exécution,
- Des études de diagnostic des branchements privatifs d'assainissement (particuliers et acteurs économiques/industriels) qui permettent d'identifier l'assainissement en place, d'évaluer la conformité ou la non-conformité des équipements puis le cas échéant, d'accompagner les usagers dans leurs démarches de mise en conformité.

Les études réalisées en 2024 sont présentées dans les tableaux ci-après par catégorie.

SCHEMAS DIRECTEURS D'ASSAINISSEMENT		
Territoire	Type	Avancement au 31/12/2024
Boullay-les-Troux	Révision	Démarrage
Cernay-la-Ville	Révision	Poursuite
Choisel	Réalisation	Poursuite
Dampierre-en-Yvelines	Révision	Poursuite
Gometz-la-Ville	Révision	Démarrage
Les Molières	Réalisation	Poursuite
Saint-Forget	Révision	Poursuite
Bassin de collecte Seine Valenton (réseau de transport)	Réalisation	Poursuite

ETUDES D'AVANT-TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT RESEAUX DE TRANSPORT INTERCOMMUNAUX	
Territoire	Opération de travaux projetée
Gometz-le-Châtel Antenne intercommunale du Vaularon : Route de Chartres	Réhabilitation
Orsay Antenne intercommunale dite de la rue de Versailles : Secteur de la voie ferrée	Réhabilitation

ETUDES D'AVANT-TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT RESEAUX DE COLLECTE COMMUNAUX	
Territoire	Opération de travaux projetée
Le Mesnil-Saint-Denis Avenue Port Royal des Champs	Réhabilitation
Le Mesnil-Saint-Denis Rue du Veneur	Réhabilitation

DIAGNOSTICS DES BRANCHEMENTS PRIVATIFS D'ASSAINISSEMENT				
Territoire	Publics concernés	Avancement	Nombre d'installations diagnostiquées à fin 2024	Nombre d'installations conformes à fin 2024
Châteaufort ZA des dix Toises	Economiques	Démarrage	15	1
Dampierre-en-Yvelines	Particuliers	Clôture	4	0
Gometz-la-Ville Diverses rues	Particuliers	Clôture	10	8
Gometz-le-Châtel Route de Chartres	Particuliers	Clôture	13	11
Le Mesnil-Saint-Denis Diverses rues	Particuliers	Clôture	267	208
Morangis Bassin versant du ru du Bief	Economiques	Exécution	93	6
Saint-Lambert-des-Bois Diverses rues	Particuliers	Clôture	20	20
Saint-Rémy-lès-Chevreuse Diverses rues	Particuliers	Clôture	54	46
Senlis Diverses rues	Particuliers	Clôture	4	2
Action groupée Garages Diverses communes	Economiques	Démarrage	7	3
Action groupée Restaurants Diverses communes	Economiques	Démarrage	15	7
SIAHVY Contrôles ponctuels Diverses communes	Particuliers	Clôture	141	109
SIAHVY Contrôles ponctuels Diverses communes	Economiques	Exécution	14	6

4.2. LES TRAVAUX

Les travaux d'investissement sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage par le SIAHVVY et le plus souvent, sous maîtrise d'œuvre interne par les agents du service assainissement du syndicat.

Les travaux réalisés en 2024 sont présentés dans les tableaux ci-après par type d'ouvrage et illustrés par des photographies.

RESEAUX DE COLLECTE COMMUNAUX			
Territoire	Linéaire	Avancement	Objet
Boullay-les-Troux / Les Molières Rue des Sources	153 ml	Achèvement en juin 2024	Réhabilitation
Choisel Route des Sablières	182 ml	Achèvement en mai 2024	Réhabilitation
Gometz-la-Ville Le long du ruisseau de la Brosse	434 ml	Achèvement en février 2024	Réhabilitation
Gometz-la-Ville Rue de la Gruerie et chemin de Damiette	458 ml	Achèvement en septembre 2024	Réhabilitation
Le Mesnil-Saint-Denis Chemin de Rodon et le long du Rhodon	840 ml	Démarrage en mai 2024	Réhabilitation
Les Molières Carrefour de la Bastille et rue de la Vallée	140 ml	Achèvement en juin 2024	Réhabilitation
Saint-Rémy-lès-Chevreuse Chemin de Coubertin	320 ml	Démarrage en octobre 2024	Création
Senlisse Hameau de Garnes - tranche 2	740 ml	Achèvement en avril 2024	Création
Senlisse Hameau de Garnes - tranche 3	750 ml	Démarrage en novembre 2024	Création



Figure 4 : Rue des Sources à Boullay-les-Troux
Remblaiement de la tranchée - Mise en place du grillage avertisseur (source : SIAHVY)



Figure 5 : Route des Sablières à Choisel
Mise en place de la signalisation provisoire - Rabotage de la chaussée (source : SIAHVY)



Figure 6 : Rue de la Gruerie à Gometz-la-Ville
Pose des éléments de fond d'un regard (source : SIAHVY)

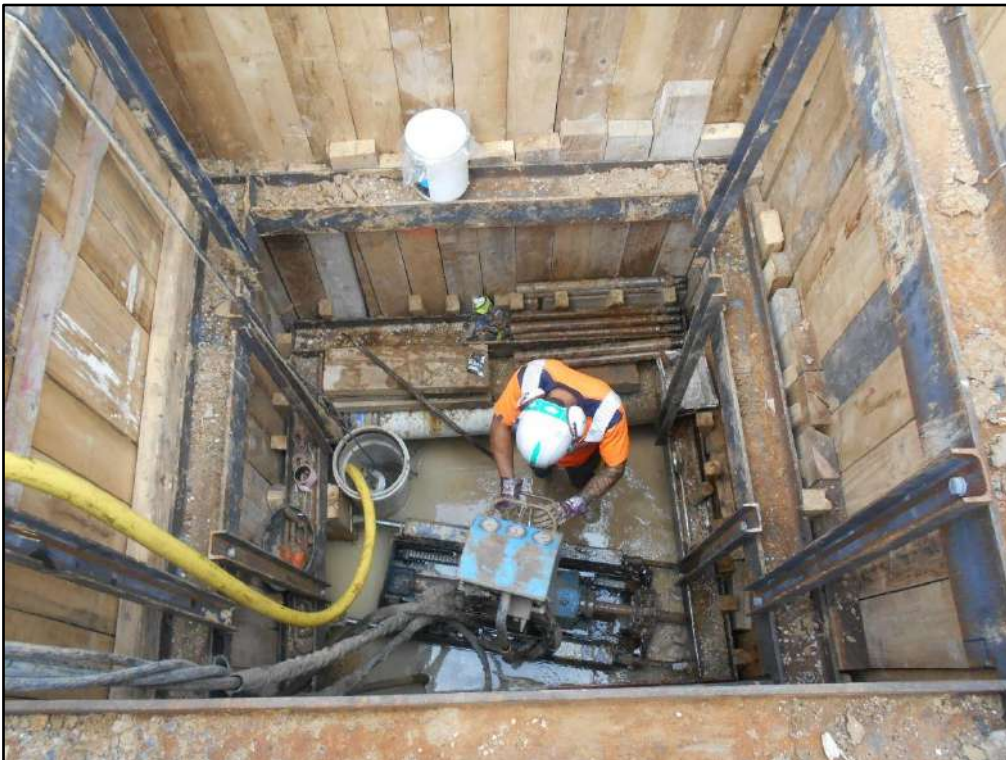


Figure 7 : Le long du Rhodon au Mesnil-Saint-Denis
Puits d'entrée - Forage dirigé (source : SIAHVY)



Figure 8 : Carrefour de la Bastille aux Molières
Introduction de la gaine (source : SIAHVY)



Figure 9 : Chemin de Coubertin à Saint-Rémy-lès-Chevreuse
Enrobage de la canalisation (source : SIAHVY)

BRANCHEMENTS PRIVATIFS			
Territoire	Nombre	Avancement	Objet
Senlisse Hameau de Garnes - tranche 2	15	Achèvement en décembre 2024	Création



Figure 10 : Propriété privée - Hameau de Garnes (tranche 2) à Senlisse
Pose d'un branchement en refoulement (source : SIAHVY)

STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USEES	
Territoire	Type de travaux (cadre exploitation)
STEU de Cernay-la-Ville	Installation de brosses de nettoyage automatique sur la goulotte du clarificateur (début 2024) Remplacement du contacteur de l'aérateur (février 2024) Mise en place d'un aérateur de surface dans l'attente du renouvellement du pont brosse endommagé à la suite des fortes précipitations d'octobre 2024
STEU de Dampierre-en-Yvelines	Renouvellement à fin 2024, de plusieurs équipements à la suite de l'inondation de la STEU dans la nuit du 9 au 10 octobre 2024 (surpresseurs, diverses pompes, injecteur polymère...)
STEU de Gometz-la-Ville	Réparation du motoréducteur du biodisque n°3 (juillet 2024)
STEU de La Verrière / Le Mesnil-Saint-Denis	Installation d'une unité de déshydratation des boues : presse à vis (février 2024) Renouvellement du préleveur A2 et des débitmètres A2 et A4 (novembre 2024)

NOUVELLE STEU DE LA VERRIERE / LE MESNIL-SAINT-DENIS

L'année 2023 a été consacrée à la réalisation des études de conception. En parallèle, le dossier de demande d'autorisation environnementale a été monté et déposé auprès des services instructeurs.

L'enquête publique s'est déroulée du 16 janvier au 16 février 2024 et s'est conclue par un avis favorable du commissaire-enquêteur le 20 mars 2024.

L'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale est ensuite arrivée à son terme début juillet 2024 avec l'examen du projet en réunion du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) et la signature de l'arrêté préfectoral valant autorisation environnementale le 13 août 2024.

Les travaux de construction de la nouvelle station de traitement des eaux usées de La Verrière / Le Mesnil-Saint-Denis ont débuté le 2 septembre 2024.



Figure 11 : STEU de La Verrière / Le Mesnil-Saint-Denis
Ferrailage des radiers et des longrines des locaux d'exploitation (source : SIAHVY)



Figure 12 : STEU de La Verrière / Le Mesnil-Saint-Denis
Réalisation de la couche de forme au niveau des futurs ouvrages de traitement (source : SIAHVY)

5. LA TARIFICATION DU SERVICE ET LES RECETTES ASSOCIEES

5.1. LES MODALITES DE TARIFICATION

5.1.1 LA FACTURE D'EAU

La facture d'eau rémunère :

- Le service de l'eau qui correspond aux opérations de captage, traitement, stockage, contrôle et distribution d'eau,
- Le service de l'assainissement qui correspond à la collecte et au traitement des eaux usées,
- Les organismes publics :
 - Les Agences de l'Eau perçoivent des redevances destinées à financer les installations de dépollution : préservation des ressources en eau, lutte contre la pollution et modernisation des réseaux,
 - Les Voies Navigables de France (établissement public chargé de l'exploitation du réseau de canaux et de rivières) peuvent percevoir une taxe lorsque la collectivité prélève ou rejette de l'eau dans un cours d'eau.

 Au 1^{er} janvier 2024 :

La part revenant aux organismes publics est de 0,1850 € HT / m³ (part Agence de l'Eau composante de la facture assainissement). Elle reste inchangée par rapport à celle appliquée au 1^{er} janvier 2023.

5.1.2 LA PART COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES

Les sommes perçues pour rémunérer la part collecte et traitement des eaux usées sont réparties entre le délégataire (rémunération du service au titre de l'entretien et du fonctionnement des équipements) et la collectivité (financement des investissements tels que la construction et la rénovation des ouvrages d'assainissement).

La « part Délégataire » est fixée par le contrat de délégation de service public pour la gestion du service d'assainissement collectif et indexée annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat. Elle comprend :

- Une redevance collecte pour les communes ayant transféré la compétence au SIAHVY,
- Une redevance transport.

La « part Collectivité » évolue selon les délibérations du Comité syndical. Elle comprend :

- Une redevance collecte pour les communes ayant transféré la compétence au SIAHVY,
- Une redevance transport,
- Une redevance épuration.

Les tarifs des différentes redevances (« part Collectivité ») ont été fixés lors des assemblées du Comité syndical du 14 décembre 2023 et du 30 janvier 2024.

5.1.3 LES TARIFS DES REDEVANCES ASSAINISSEMENT

Les différents tarifs des redevances applicables au 1^{er} janvier 2024 et au 19 juillet 2024 (date d'effet de l'avenant 2) sont portés au tableau ci-après.

TARIFS DES REDEVANCES en € HT / m ³		Au 01/01/2024	Au 19/07/2024
COLLECTE DES EAUX USEES			
Part Délégitaire	Boullay-les-Troux	0,4350 €	0,4759 €
	Cernay-la-Ville	0,4350 €	0,4759 €
	Chevreuse	0,4350 €	0,4759 €
	Choisel	0,4350 €	0,4759 €
	Dampierre-en-Yvelines	0,4350 €	0,4759 €
	Gometz-la-Ville	0,4350 €	0,4759 €
	Le Mesnil-Saint-Denis	0,4350 €	0,4759 €
	Les Molières	0,4350 €	0,4759 €
	Saint-Forget	0,4350 €	0,4759 €
	Saint-Jean-de-Beauregard	0,4350 €	0,4759 €
	Saint-Lambert-des-Bois	0,4350 €	0,4759 €
	Saint-Rémy-lès-Chevreuse	0,4350 €	0,4759 €
	Senlis	0,4350 €	0,4759 €
Part Collectivité	Boullay-les-Troux	0,3902 €	
	Cernay-la-Ville	0,3902 €	
	Chevreuse	0,4979 €	
	Choisel	0,3902 €	
	Dampierre-en-Yvelines	0,5590 €	
	Gometz-la-Ville	0,3902 €	
	Les Molières	0,9990 €	
	Le Mesnil-Saint-Denis	0,6316 €	
	Saint-Forget	0,3902 €	
	Saint-Jean-de-Beauregard	0,1951 €	
	Saint-Lambert-des-Bois	0,3902 €	
	Saint-Rémy-lès-Chevreuse	0,6316 €	
	Senlis	0,7570 €	
TRANSPORT DES EAUX USEES			
Part Délégitaire		0,1810 €	0,1913 €
Part Collectivité ⁽¹⁾		0,4871 €	
EPURATION DES EAUX USEES			
Part Collectivité ⁽²⁾		0,9610 €	

⁽¹⁾ Les eaux usées transitant dans les collecteurs intercommunaux du SIAHVY se déversent dans ceux du Syndicat de l'Orge pour être transportées jusqu'à la station de traitement des eaux usées du SIAAP à Valenton.

Le SIAHVY participe financièrement au financement et à l'entretien des ouvrages du Syndicat de l'Orge. Cette participation financière est comprise dans la redevance transport.

⁽²⁾ Le tarif de la redevance épuration est fixé de manière identique pour les eaux usées traitées par les stations de traitement des eaux usées du SIAHVY et pour les eaux usées traitées par celle du SIAAP à Valenton.

Le tarif correspond à celui fixé par le SIAAP à compter du 1^{er} janvier 2024.

5.1.4 L'EVOLUTION DES TARIFS DES REDEVANCES ASSAINISSEMENT

L'évolution des tarifs des redevances applicables aux 1^{er} janvier 2023 et 1^{er} janvier 2024 est portée au tableau ci-après pour 1 m³ et pour une consommation moyenne annuelle de 120 m³.

EVOLUTION DES TARIFS DES REDEVANCES pour 1 m ³ et pour 120 m ³		01/01/2023		01/01/2024		Evolution 2023 - 2024
		1 m ³	120 m ³	1 m ³	120 m ³	En %
		En € HT	En € HT	En € HT	En € HT	
COLLECTE DES EAUX USEES						
Part Déléataire	Boullay-les-Troux	0,4350 €	52,20 €	0,4350 €	52,20 €	0%
	Cernay-la-Ville	0,4350 €	52,20 €	0,4350 €	52,20 €	0%
	Chevreuse	0,4350 €	52,20 €	0,4350 €	52,20 €	0%
	Choisel	0,4350 €	52,20 €	0,4350 €	52,20 €	0%
	Dampierre-en-Yvelines	0,4350 €	52,20 €	0,4350 €	52,20 €	0%
	Gometz-la-Ville	0,4350 €	52,20 €	0,4350 €	52,20 €	0%
	Le Mesnil-Saint-Denis	0,4350 €	52,20 €	0,4350 €	52,20 €	0%
	Les Molières	0,4350 €	52,20 €	0,4350 €	52,20 €	0%
	Saint-Forget	0,4350 €	52,20 €	0,4350 €	52,20 €	0%
	Saint-Jean-de-Beauregard	0,4350 €	52,20 €	0,4350 €	52,20 €	0%
	Saint-Lambert-des-Bois	0,4350 €	52,20 €	0,4350 €	52,20 €	0%
	Saint-Rémy-lès-Chevreuse	0,4350 €	52,20 €	0,4350 €	52,20 €	0%
	Senlisse	0,4350 €	52,20 €	0,4350 €	52,20 €	0%
Part Collectivité	Boullay-les-Troux	0,3902 €	46,82 €	0,3902 €	46,82 €	0%
	Cernay-la-Ville	0,3902 €	46,82 €	0,3902 €	46,82 €	0%
	Chevreuse	0,4979 €	59,75 €	0,4979 €	59,75 €	0%
	Choisel	0,3902 €	46,82 €	0,3902 €	46,82 €	0%
	Dampierre-en-Yvelines ⁽³⁾	0,5630 €	67,56 €	0,5590 €	67,08 €	-1%
	Gometz-la-Ville	0,3902 €	46,82 €	0,3902 €	46,82 €	0%
	Les Molières	0,9990 €	119,88 €	0,9990 €	119,88 €	0%
	Le Mesnil-Saint-Denis	0,6316 €	75,79 €	0,6316 €	75,79 €	0%
	Saint-Forget	0,3902 €	46,82 €	0,3902 €	46,82 €	0%
	Saint-Jean-de-Beauregard	0,0976 €	11,71 €	0,1951 €	23,41 €	100%
	Saint-Lambert-des-Bois	0,3902 €	46,82 €	0,3902 €	46,82 €	0%
	Saint-Rémy-lès-Chevreuse	0,6316 €	75,79 €	0,6316 €	75,79 €	0%
	Senlisse ⁽³⁾	0,8439 €	101,27 €	0,7570 €	90,84 €	-10%
TRANSPORT DES EAUX USEES						
Part Déléataire		0,1810 €	21,72 €	0,1810 €	21,72 €	0%
Part Collectivité		0,4871 €	58,45 €	0,4871 €	58,45 €	0%
EPURATION DES EAUX USEES						
Part Collectivité		0,9220 €	110,64 €	0,9610 €	115,32 €	4%

⁽³⁾ Communes dont la modification des tarifs de la redevance collecte est fixée par convention : Au 1^{er} janvier 2024, diminution correspondant à l'année 4 pour Dampierre-en-Yvelines et à l'année 8 pour Senlisse selon les tableaux d'harmonisation ci-après.

Dampierre-en-Yvelines

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
0,1808 €	0,1768 €	0,1728 €	0,1688 €	0,1648 €
Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10
0,1608 €	0,1567 €	0,1529 €	0,1489 €	0,1409 €

Senlis

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
0,9750 €	0,8881 €	0,8013 €	0,7144 €	0,6275 €
Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10
0,5406 €	0,4537 €	0,3668 €	0,2800 €	0,1931 €

5.2. LES RECETTES DU SERVICE

5.2.1 LES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

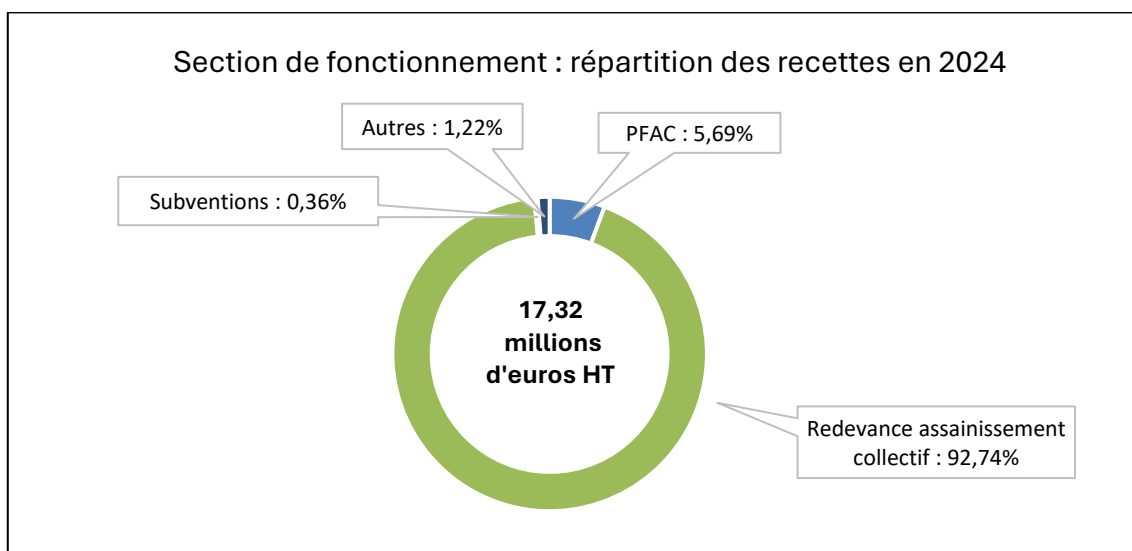
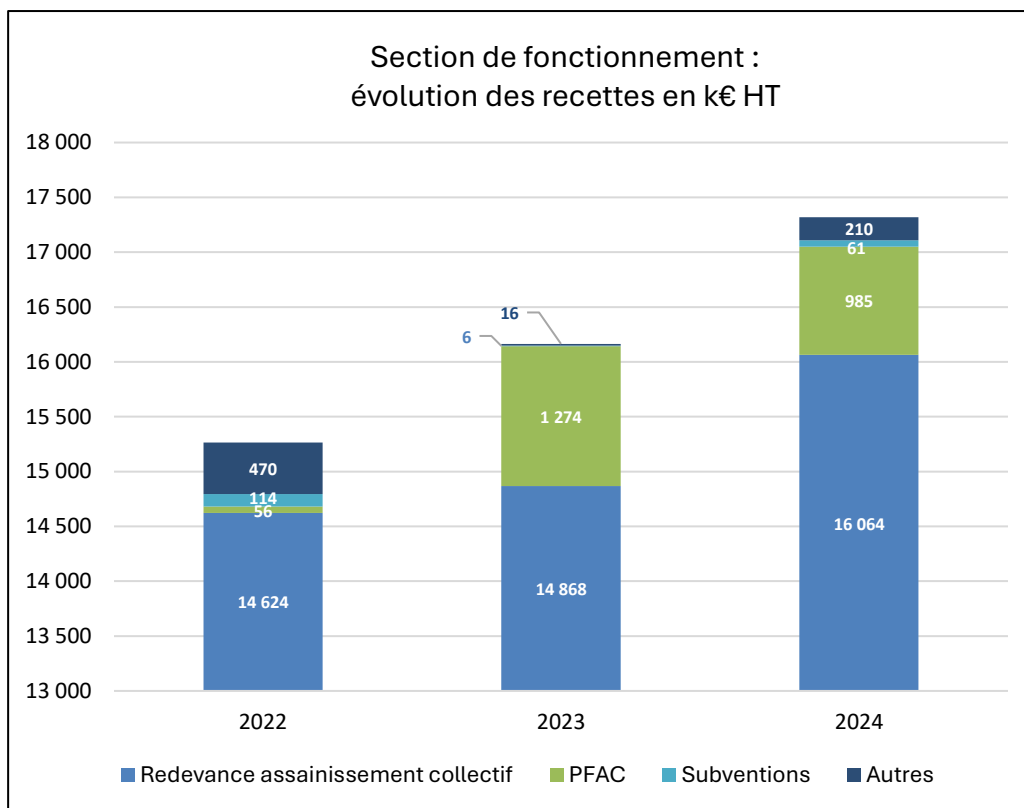
Les éléments financiers ci-après sont extraits du compte administratif 2024 validé par la collectivité.

Les recettes de la section de fonctionnement se composent principalement de :

- La redevance assainissement collectif (redevances collecte, transport et épuration) proportionnelle au volume d'eau assujetti,
- La participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) proportionnelle à la surface de plancher pour les immeubles raccordés sur un réseau des eaux usées existant ou la surface habitable pour les immeubles préexistants à la création d'un réseau des eaux usées,
- Les subventions (aides financières de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil départemental de l'Essonne).

Les détails des recettes de la section de fonctionnement sont présentés dans le tableau suivant :

EVOLUTION DES RECETTES de la collectivité en k€ HT	2022	2023	2024	Evolution 2023 - 2024
Redevance assainissement collectif	14 624	14 868	16 064	8,04%
PFAC	56	1 274	985	-22,68%
Subventions	114	6	61	916,67%
Autres (produits de gestion courante et exceptionnelle)	470	16	210	1212,50%
TOTAL	15 264	16 164	17 320	7,15%



Pour l'année 2024 :



Les recettes d'exploitation ont augmenté de 7,15 % par rapport à 2023.

Elles sont constituées à près de 93% par la redevance assainissement collectif et à près de 6% par la PFAC.

5.2.2 LES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les éléments financiers ci-après sont extraits du compte administratif 2024 adopté par le Comité Syndical de la collectivité.

Les recettes de la section d'investissement se composent, comme informé au tableau ci-après, principalement des subventions (aides financières de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil départemental de l'Essonne).

SUBVENTIONS 2024		Aides budgétisées	Aides perçues
Ch - 13. Subventions recettes d'investissement		6 597 670,40 €	6 418 369,37 €
Art - 13111.	Agence de l'eau Seine Normandie	6 356 319,00€	6 204 988,00€
Op. 062011	Régularisation des rejets industriels Bassin versant du ru du Bief	110 514,00 €	28 935,00 €
Op. 970151	Réhabilitation du réseau EU Rue de la Gruerie / Chemin de Damiette - Gometz-la-Ville	197 003,00 €	197 003,00 €
Op. 970152	Réhabilitation du réseau EU Rue des Sources - Boullay-les-Troux		84 754,00 €
Op. 970171	Création du réseau EU Chemin de Coubertin - Saint-Rémy-lès-Chevreuse	115 500,00 €	92 322,00 €
Op. 970172	Construction neuve STEU de La Verrière / Le Mesnil-Saint-Denis	4 015 873,00 €	4 015 873,00 €
Op. 970174	Réhabilitation du réseau EU Antenne dite de la rue de Versailles - Orsay	327 962,00 €	173 866,00 €
Op. 970176	Réhabilitation du réseau EU Chemin de Rodon - Le Mesnil-Saint-Denis	279 801,00€	758 446,00€
Op. 970180	Collecte diverses rues - Dampierre-en-Yvelines	90 000,00 €	0,00 €
Op. 970181	Création du réseau EU Hameau de Garnes - Senlisse	339 777,00 €	362 313,00 €
Op. 970184	Réhabilitation du réseau EU Antenne intercommunale du Vaularon	119 161,00 €	262 344,00 €
Op. 970185	Dévoisement du réseau EU Bassin de Couprières - Gif-sur-Yvette	484 622,00 €	12 122,00 €
Op. 970191	Réhabilitation du réseau EU Rue de la Digue et rue de l'Etang - Saint-Rémy-lès-Chevreuse	20 000,00 €	0,00 €
Op. 970192	Optimisation de la filière boues STEU de Cernay-la-Ville	70 000,00 €	0,00 €
Op. 970193	Réhabilitation du réseau EU Rue du Veneur - Le Mesnil-Saint-Denis		12 216,00 €
Op. 9704	Schéma directeur d'assainissement Bassin Seine Valenton	54 773,00 €	54 773,00 €
Op. 970401	Schéma directeur d'assainissement Cernay-la-Ville	13 080,00 €	13 080,00 €
Op. 970402	Schéma directeur d'assainissement Dampierre-en-Yvelines	7 432,00 €	7 432,00 €
Op. 970404	Schéma directeur d'assainissement Choisel	17 601,00 €	17 601,00 €
Op. 970405	Schéma directeur d'assainissement Saint-Forget	19 948,00 €	19 948,00 €
Op. 970406	Schéma directeur d'assainissement Les Molières	6 730,00 €	35 964,00 €
Op. 970407	Schéma directeur d'assainissement Gometz-la-Ville	36 542,00 €	46 259,00 €
Op. 970408	Schéma directeur d'assainissement Boullay-les-Troux	30 000,00 €	9 737,00 €

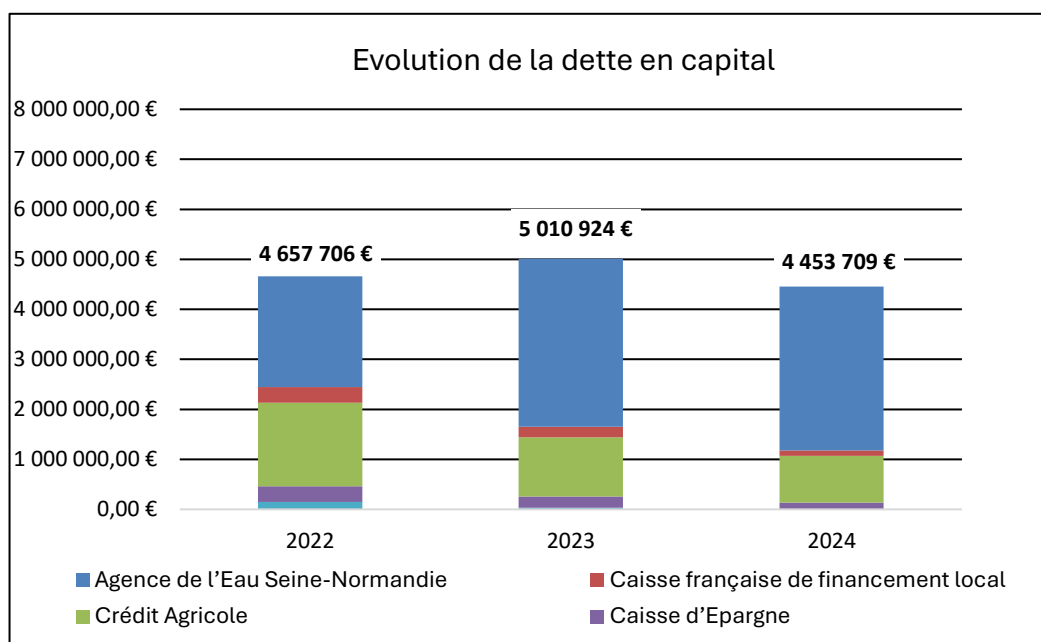
Art - 1313.	Départements	214 665,40 €	205 221,98 €
Op. 062011	Régularisation des rejets industriels Bassin versant du ru du Bief	72 385,50 €	53 087,25€
Op. 970151	Réhabilitation du réseau EU Rue de la Gruerie / Chemin de Damiette - Gometz-la-Ville	29 622,40 €	29 622,40 €
Op. 970174	Réhabilitation du réseau EU Antenne dite de la rue de Versailles - Orsay	21 116,50 €	12 350,25 €
Op. 970184	Réhabilitation du réseau EU Antenne intercommunale du Vaularon	17 748,00 €	16 179,08 €
Op. 970185	Dévoisement du réseau EU Bassin de Couprières - Gif-sur-Yvette	30 928,00 €	30 928,00 €
Op. 9704	Schéma directeur d'assainissement Bassin Seine Valenton	42 865,00 €	42 865,00 €
Op. 970406	Schéma directeur d'assainissement Les Molières		20 190,00 €
Art - 1314.	Communes OPNI ⁽⁴⁾	26 26 686,00 €	8 159,39 €

⁽⁴⁾ Opération Non Individualisée.

5.3. L'ÉTAT DE LA DETTE

Pour l'année 2024, l'état de la dette est le suivant :

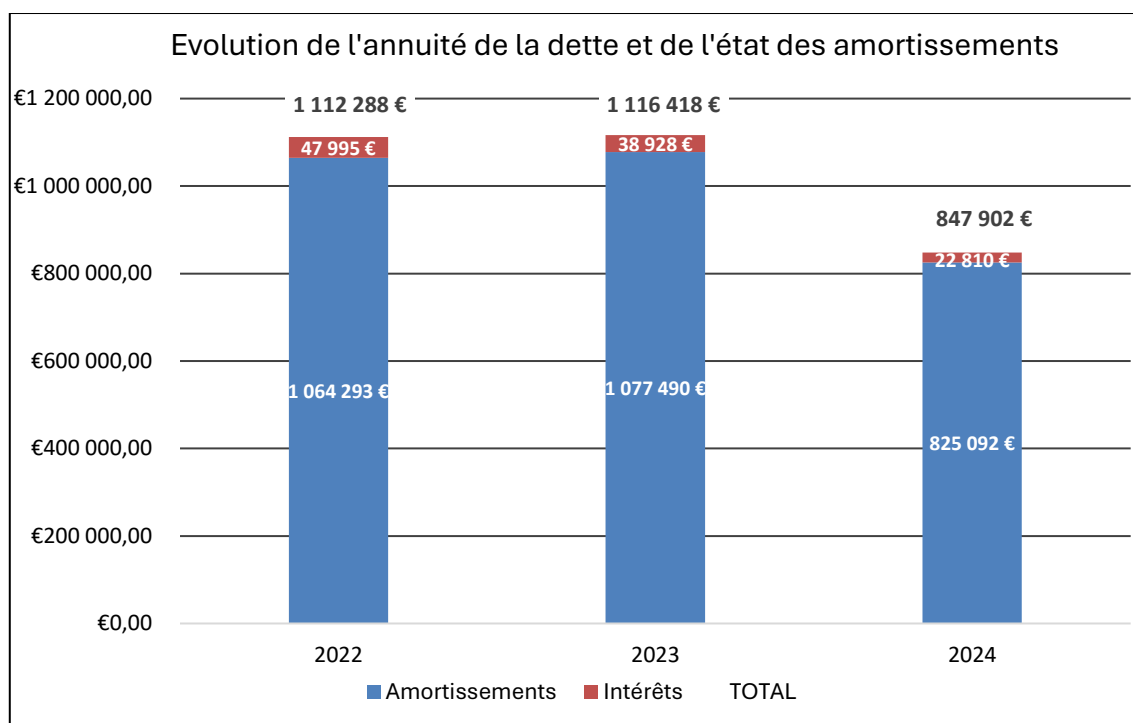
EVOLUTION DE L'ÉTAT DE LA DETTE en € HT	2022	2023	2024	Evolution 2023 - 2024
Encours de la dette au 31 décembre	4 657 706	5 010 924	4 453 709	-11,12%
Annuités de remboursement de la dette au cours de l'exercice	1 112 288	1 116 418	847 902	-24,05%



5.4. LES AMORTISSEMENTS

Pour l'année 2024, l'état des amortissements est le suivant :

EVOLUTION DE L'ETAT DES AMORTISSEMENTS en € HT	2022	2023	2024	Evolution 2022 - 2023
Montant des amortissements	1 064 293	1 077 490	825 092	-23%
Montant des intérêts	47 995	38 928	22 810	-41%



6. LES INDICATEURS DU SERVICE

6.1. LEUR DEFINITION

Le décret du 2 mai 2007 complété par l'arrêté du 2 mai 2007 a instauré les indicateurs à renseigner au Rapport sur le Prix et la Qualité du Service. Ces indicateurs sont des outils de mesure et d'évaluation utilisés pour suivre et améliorer la performance du service public de l'assainissement. Les indicateurs du service public de l'assainissement collectif sont au nombre de 19 dont 4 sont des indicateurs descriptifs (D) et 15 des indicateurs de performance (P). Depuis l'exercice 2022 en 2023, trois indicateurs de performance ne sont plus à renseigner (grisés dans le tableau ci-dessous).

Les indicateurs sont répartis selon six thèmes différents : abonnés, réseau, collecte des eaux usées, épuration des eaux usées, boues et gestion financière. La liste des indicateurs est présentée par thème dans le tableau ci-après.

INDICATEURS		
Thème	Code	Libellé
ABONNES	D201.0	Nombre d'habitants desservis Population disposant d'un accès au réseau d'assainissement collectif
	D204.0	Prix TTC du service au m ³ Prix moyen établi sur la base des parts collecte, transport et épuration
	P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées Quotient du nombre d'abonnés desservis sur le nombre d'abonnés potentiels de la zone relevant de l'assainissement collectif
	P251.1	Débordements d'effluents chez les usagers Nombre de demandes d'indemnisations déposées en vue d'un dédommagement sur le nombre d'habitants desservis x1000
	P258.1	Taux de réclamations Rapport du nombre de réclamations laissant une trace écrite sur le nombre d'abonnés x1000
RESEAU	D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels Nombre d'arrêtés d'autorisation de déversement de rejets d'effluents non domestiques y compris ceux qui ne sont pas assortis d'une convention de déversement
	P202.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées Indice de 0 à 120 selon les informations disponibles sur les réseaux
	P252.2	Points de curage fréquent du réseau Nombre de « points noirs » nécessitant au moins deux interventions annuelles pour entretien sur 100 km
	P253.2	Renouvellement des réseaux de collecte Pourcentage de renouvellement moyen annuel du réseau calculé sur les 5 dernières années
COLLECTE DES EAUX USEES	P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU Cet indicateur n'est plus à renseigner depuis l'exercice 2022 en 2023-
	P255.3	Connaissance des rejets au milieu naturel Indice de 0 à 120 selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel

INDICATEURS (suite)		
Thème	Code	Libellé
EPURATION DES EAUX USEES	204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU Cet indicateur n'est plus à renseigner depuis l'exercice 2022 en 2023.
	205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU Cet indicateur n'est plus à renseigner depuis l'exercice 2022 en 2023.
	P254.3	Conformité des performances des équipements d'épurations au regard des prescriptions de l'acte individuel Pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations, au regard des prescriptions d'autosurveillance
BOUES	D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration Quantité de boues évacuées, en tonnes de matière sèche, par les stations de traitement des eaux usées
	P206.3	Boues évacuées selon des filières conformes Pourcentage de boues évacuées par l'ensemble des stations de traitement des eaux usées, et traitées ou valorisées conformément à la réglementation
GESTION FINANCIERE	P207.0	Montant des actions de solidarité Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité
	P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité Nombre théorique d'années nécessaires pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'assainissement
	P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau Montant des factures impayées sur le montant des factures d'assainissement émises par le service x100

6.2. LE TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

Le tableau suivant présente les valeurs des indicateurs du service pour les années 2023 et 2024 (sources : SUEZ EAU FRANCE - RAD 2024 / VEOLIA - RAT 2024 / SIAHVY).

INDICATEURS				
Thème	Code	2023	2024	Evolution 2023 - 2024
ABONNES	D201.0	246 250	254 435	↑
	D204.0	2,99	3,03 (au 01/01/2024) 3,09 (au 19/07/2024)	↑
	P201.1	96,69	96,88	↑
	P251.1	0	0	=
	P258.1	0,0178	6,88 ⁽⁵⁾	↑
RESEAU	D202.0	12	9	↓
	P202.2B	30 (collecte) 107 (transport)	30(collecte) 107 (transport)	=
	P252.2	0,0136	0,0217	↑
	P253.2	0,28	0,37	↑
COLLECTE DES EAUX USEES	P255.3	110	110	=
EPURATION	P254.3	100	100	=
BOUES	D203.0	239,03	177,71	↓
	P206.3	100	100	=
GESTION FINANCIERE	P207.0	0	0	=
	P256.2	1,49	7,30	↑
	P257.0	1,56	0,97	↓

⁽⁵⁾ Jusqu'en 2023, seules les réclamations en lien avec des problèmes techniques étaient pris en compte, depuis 2024 toutes les réclamations sont prises en compte (odeur, débordements, infiltrations, relation clients...), à l'exception de celles sur le prix.

7. LES PROJETS INSCRITS AU BUDGET 2025

Le tableau suivant présente les opérations inscrites au budget 2025.

Numéro opération	Opérations		Proposition Dépenses HT	Proposition Recettes
CHAPITRE 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Mise en place d'un SIG + AMO architecture informatique	Prestations intellectuelles	180 000,00 €	0,00 €
	Etablissement des servitudes	Prestations intellectuelles	200 000,00 €	0,00 €
2031	Géoréférencement des réseaux	Prestations intellectuelles	240 000,00 €	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 20			620 000,00 €	0,00 €
CHAPITRE 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
2183	Autres mobilisations corporelles (matériel informatique)	Fournitures	20 000,00 €	0,00 €
2184	Mobilier	Fournitures	20 000,00 €	0,00 €
2111	Terrains	Acquisition	50 000,00 €	0,00 €
2188	Autres mobilisations corporelles	Divers	150 000,00 €	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 21			240 000,00 €	0,00 €
CHAPITRE 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS				
STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USEES				
970192	Cernay-la-Ville - Optimisation de la filière boues	Etudes	100 000,00 €	70 000,00 €
TOTAL STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES			100 000,00 €	70 000,00 €
REHABILITATION/DEVOIEMENT RESEAUX INTERCOMMUNAUX				
970174	Orsay - Rue de Versailles (secteur de la voie ferrée)	Travaux	800 000,00 €	120 000,00 €
970184	Gometz-le-Châtel - Antenne du Vaularon (secteur 4)	Travaux	870 000,00 €	130 000,00 €
9701	Ouvrages intercommunaux	Travaux	250 866,06 €	0,00 €
970185	Gif-sur-Yvette - Bassin de Couprières (dévoisement du collecteur intercommunal)	Travaux	4 380 000,00 €	2 847 000,00 €
TOTAL RESEAUX INTERCOMMUNAUX			6 300 866,06 €	3 097 000,00 €
CREATION/REHABILITATION RESEAUX COMMUNAUX				
970180	Dampierre-en-Yvelines - Rue de l'Eglise - Rue des Clos des Fontenelles	Etudes/Travaux	600 000,00 €	60 000,00 €
970191	Saint-Rémy-lès-Chevreuse - Rue de la Digue, rue de l'Etang, Sud Beauséjour	Etudes/Travaux	600 000,00 €	60 000,00 €
970193	Le Mesnil-Saint-Denis - Rue du Veneur	Travaux	800 000,00 €	80 000,00 €
970151	Gometz-la-Ville - Rue de Janvry	Travaux	800 000,00 €	70 000,00 €
970202	Chevreuse - Route de Milon	Travaux	150 000,00 €	0,00 €
9702	Toutes communes - Ouvrages de collecte	Travaux	0,00 €	0,00 €
TOTAL CREATION/REHABILITATION RESEAUX COMMUNAUX			2 950 000,00 €	270 000,00 €
AUTRES				
062011	Yvette - Régularisation des documents d'autorisation - rejets industriels	Etudes	100 000,00 €	70 000,00 €
TOTAL AUTRES			100 000,00 €	70 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 23			9 450 866,06 €	3 507 000,00 €

PARTIE B

LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

8. LES CARACTERISTIQUES DU SERVICE

8.1. LA PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

La compétence « assainissement non collectif » est une compétence complémentaire exercée par le SIAHVY pour le compte des communes adhérentes.

Les missions exercées dans le cadre du service public d'assainissement non collectif sont :

- Les missions de contrôle des installations neuves ou à réhabiliter visant la conformité de la conception et de l'exécution des installations.
- Les missions de contrôle des « autres » installations, selon des périodicités adaptées et régulières, visant le bon fonctionnement et l'entretien des dispositifs.
- Les missions de diagnostics des installations d'assainissement non collectif dans le cadre d'une vente.

Pour l'année 2024 :

32 des 38 communes du syndicat ont transféré la compétence « assainissement non collectif » au SIAHVY. Ce nombre est inchangé par rapport à 2023.

La commune de Levis-Saint-Nom qui n'est pas une commune adhérente au syndicat pour la compétence assainissement collectif a transféré par voie de convention la compétence assainissement non collectif au SIAHVY depuis 2009.



De manière synthétique, le service public d'assainissement non collectif s'exerce sur les territoires suivants :



Le tableau suivant présente la liste des communes ayant transféré ou confié par convention, la compétence « assainissement non collectif » au SIAHVV avec l'information de la date de leur délibération ou de la convention.

COMPETENCE « ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF »	
Commune	Date de la délibération
BALLAINVILLIERS	15/01/2008
BOULLAY-LES-TROUX	28/01/2008
BURES-SUR-YVETTE	24/10/2008
CHAMPLAN	17/01/2008
CHATEAUFORT	27/03/2008
CHEVREUSE	21/03/2022
CHILLY-MAZARIN	21/02/2008
CHOISEL	07/12/2007
DAMPIERRE-EN-YVELINES	25/01/2008
EPINAY-SUR-ORGE	14/02/2008
GIF-SUR-YVETTE	18/12/2019
GOMETZ-LA-VILLE ⁽⁶⁾	12/12/2017
GOMETZ-LE-CHATEL	13/12/2008
LA VILLE-DU-BOIS	11/06/2010
LE MESNIL-SAINT-DENIS	12/12/2017
LES MOLIERES	03/04/2023
LES ULIS	26/01/2008
LEVIS-SAINT-NOM ⁽⁷⁾	28/05/2009
LONGJUMEAU	01/12/2014
NOZAY	18/12/2019
ORSAY	22/09/2016
PALaiseau	28/05/2008
SAINT-AUBIN	04/03/2008
SAINT-FORGET	19/02/2008
SAINT-JEAN-DE-BEAUREGARD	15/12/2021
SAINT-LAMBERT-DES-BOIS	04/02/2008
SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE	23/01/2008
SAULX-LES-CHARTREUX	05/02/2008
SENLISSE	21/12/2007
VILLEBON-SUR-YVETTE	31/01/2008
VILLEJUST	22/06/2009
VILLIERS-LE-BACLE	29/01/2008

⁽⁶⁾ Date de l'avenant pris dans le cadre de la précédente délégation de service public.

⁽⁷⁾ Date de la convention établie entre la commune et le syndicat.

8.2. LE MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service est géré en régie avec recours à un prestataire de service pour la réalisation des contrôles de bon fonctionnement et de l'entretien des installations existantes d'assainissement non collectif préalables à une vente ou réalisés périodiquement selon les termes du règlement du service public d'assainissement non collectif adopté par le comité Syndical du SIAHVY par la délibération n°14 du 27 mars 2019 et rendu exécutoire à compter de cette même date.

Le prestataire est la société PCM Eau & Assainissement, domiciliée 10, Chaussée Jules César à Osny.

L'attribution du marché a été notifiée le 31 mai 2023. La prestation de service a débuté à cette même date pour une durée de 12 mois, reconductible 3 fois par période de 1 an.

L'analyse des résultats des contrôles et les démarches auprès des usagers (information des résultats des contrôles, accompagnement technique et le cas échéant, proposition d'aide financière pour les opérations de mises en conformité) sont assurés par les agents du service assainissement du syndicat.

Les caractéristiques générales du marché au 31 décembre 2024 sont informées dans le tableau suivant :

MARCHE DE PRESTATION DE SERVICE			
Contrôles des installations privées d'assainissement non collectif			
Désignation	Date de notification	Date de prise d'effet	Date d'échéance
Marché	31/05/2023	31/05/2023	30/05/2027

8.3. LES USAGERS DU SERVICE



Pour l'année 2024 :

Le périmètre du service concerne 686 installations d'assainissement non collectif. Ce nombre a diminué par rapport à 2023 (694 installations).

Toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui ne bénéficie pas du service public d'assainissement collectif est considérée comme un usager du service public d'assainissement non collectif.

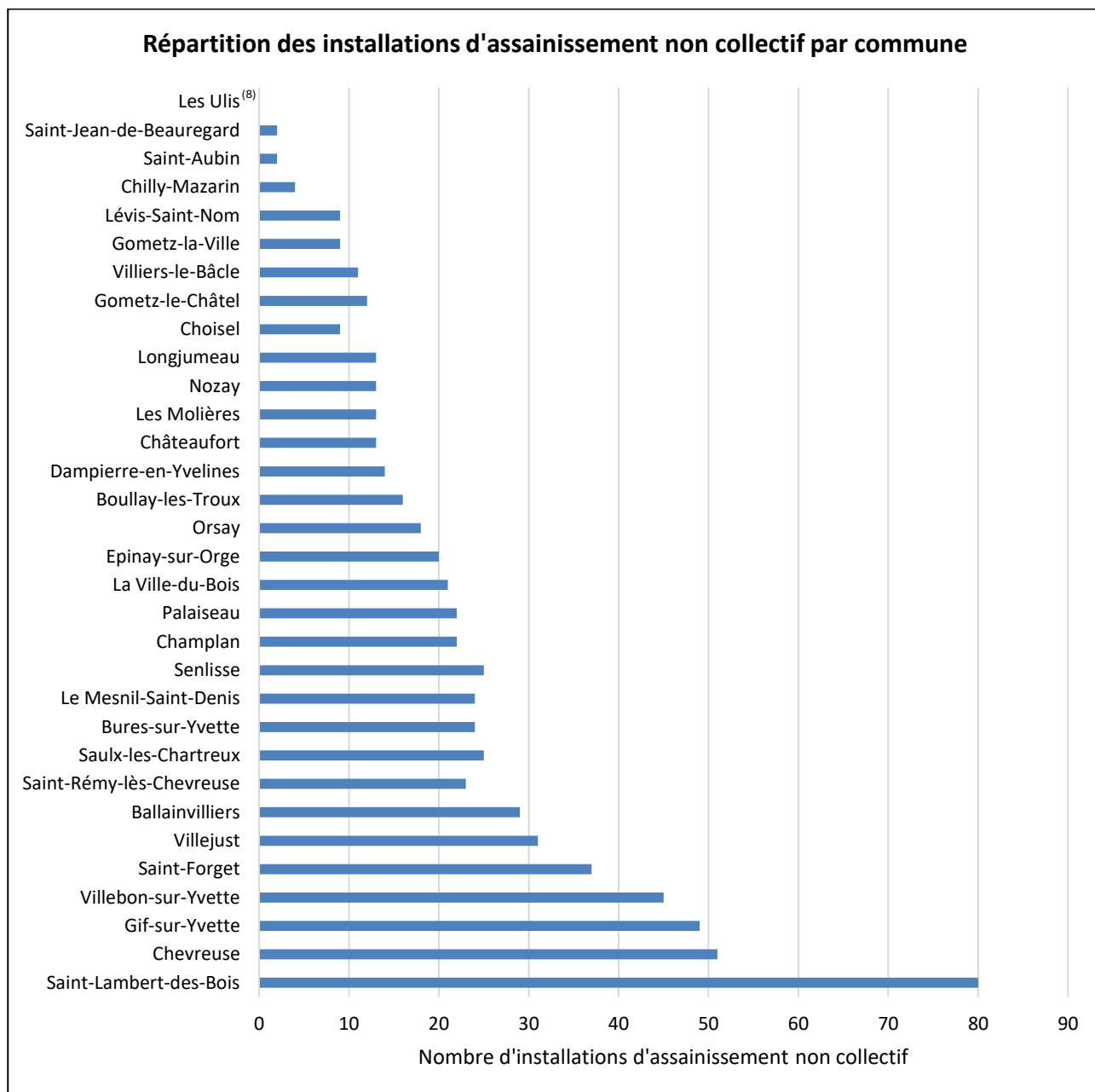


Pour l'année 2024 :

La population desservie par le service est estimée à 2 058 habitants pour les 686 installations d'assainissement non collectif.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapportée à la population totale du territoire couvert par le service d'assainissement) est de 0,82% au 31 décembre 2024.

Le graphique suivant présente la répartition des installations d'assainissement non collectif par commune.



⁽⁸⁾ Les propriétés concernées sur la commune des Ulis disposaient précédemment d'installations d'assainissement non collectif. Elles sont maintenant raccordées au réseau d'assainissement collectif.

9. LA TARIFICATION DU SERVICE ET LES RECETTES ASSOCIEES

9.1. LES MODALITES DE TARIFICATION

La redevance d'assainissement non collectif est destinée à couvrir les charges des contrôles de la conception et de la vérification de l'exécution dans le cas des installations neuves et à réhabiliter, et de bon fonctionnement et d'entretien dans le cas des installations existantes.

Elle est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité. Elle tient compte de la nature et de l'importance des installations.

La délibération du 14 décembre 2023 du Comité syndical du SIAHVVY fixe les nouveaux tarifs de contrôles des installations d'assainissement non collectif existantes, applicables à la date du 1^{er} janvier 2024. Ils sont présentés dans le tableau suivant.

TARIFS DES CONTROLES				
Installations concernées		Type de contrôle	En € TTC en 2023	En € TTC en 2024
MAISONS INDIVIDUELLES	Neuves ou à réhabiliter	Conception	55 €	55 €
		Bonne exécution	145 €	145 €
	Existantes avec traitement par le sol CONFORMES lors du précédent contrôle périodique ou dans le cadre d'une transaction immobilière	Contrôle périodique (fréquence 4 ans)	160 €	300 €
	Existantes avec traitement agréé sans électromécanique CONFORMES lors du précédent contrôle périodique ou dans le cadre d'une transaction immobilière	Contrôle périodique (fréquence 4 ans)	160 €	300 €
	Existantes avec traitement agréé avec électromécanique CONFORMES lors du précédent contrôle périodique ou dans le cadre d'une transaction immobilière	Contrôle périodique (fréquence 2 ans)	160 €	300 €
	Existantes NON CONFORMES lors du précédent contrôle périodique ou dans le cadre d'une transaction immobilière	Contrôle périodique (fréquence 1 an)	130 €	244 €
AUTRES QUE MAISONS INDIVIDUELLES (hôtels, établissements industriels...)	Neuves ou à réhabiliter	Conception	110 €	110 €
		Bonne exécution	290 €	290 €
	Existantes avec traitement par le sol CONFORMES lors du précédent contrôle périodique ou dans le cadre d'une transaction immobilière	Contrôle périodique (fréquence 4 ans)	320 €	600 €
	Existantes avec traitement agréé sans électromécanique CONFORMES lors du précédent contrôle périodique ou dans le cadre d'une transaction immobilière	Contrôle périodique (fréquence 4 ans)	320 €	600 €
	Existantes avec traitement agréé avec électromécanique CONFORMES lors du précédent contrôle périodique ou dans le cadre d'une transaction immobilière	Contrôle périodique (fréquence 2 ans)	320 €	600 €
	Existantes NON CONFORMES lors du précédent contrôle périodique ou dans le cadre d'une transaction immobilière	Contrôle périodique (fréquence 1 an)	260 €	488 €



Pour l'année 2024 :

Considérant les termes du nouveau marché de prestation de service pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif, les tarifs en 2024, fixés par délibération du 14 décembre 2023, ont augmenté par rapport à ceux appliqués en 2023 (excepté pour les installations neuves ou réhabilitées, pour lesquelles le tarif reste inchangé).

9.2. LES RECETTES DU SERVICE

Les recettes du service sont le produit de la perception de la redevance d'assainissement non collectif (appliquée selon les tarifs susmentionnés) par le nombre d'installations contrôlées.



Pour l'année 2024 :

Le montant des recettes est de 24 549,72 € HT. Il a augmenté par rapport au montant pour l'année 2023 (11 818,40 € HT).

10. LES INDICATEURS DU SERVICE

10.1. LE NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS (D301.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif qui renseigne le nombre d'habitants ayant accès au service public d'assainissement non collectif, que ces habitants soient permanents ou saisonniers.



Pour l'année 2024 :

La valeur de l'indicateur D301.0 est de 2 058. Elle a diminué par rapport à 2023 (2 082).

10.2. LA MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif qui renseigne au 31 décembre de l'année N, sur une échelle de 0 à 100, sur les prestations obligatoires fournies par la collectivité dans le cadre du service public d'assainissement non collectif (SPANC).

Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans la colonne de droite des tableaux A et B ci-après. Les points informés au tableau B ne sont pris en compte que si le total obtenu au tableau A est égal à 100.

INDICATEUR D302.0		Action effective en totalité	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A - Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par délibération	Oui	20	20
	Application du règlement de service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	Oui	20	20
	Pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.	Oui	30	30
	Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l'article 4 de l'arrêté susmentionné ».	Oui	30	30
TOTAL A				100
B - Eléments facultatifs du SPANC	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	10	0
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	Non	20	0
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	Non	10	0
TOTAL B				0
TOTAL A + B				100



Pour l'année 2024 :

La valeur de l'indicateur D302.0 est de 100 (inchangée par rapport à 2023).

10.3. LA CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

10.3.1 LES CONTROLES REALISES EN 2024

Le tableau suivant présente l'activité du service public de l'assainissement non collectif en 2023 et 2024 (nombre de contrôles réalisés par type d'installations et par type de contrôles).

NOMBRE DE CONTRÔLES ANNUELS	2023	2024	Evolution 2023 - 2024
INSTALLATIONS NEUVES OU A REHABILITER			
Contrôles de la conception et de la bonne exécution	16	8	↓
INSTALLATIONS EXISTANTES			
Contrôles périodiques	60	69	↑
Contrôles dans le cadre d'une vente	16	10	↓
TOTAL	92	87	↓



Pour l'année 2024 :

87 contrôles ont été réalisés. Ce nombre a diminué de 5 par rapport à l'année 2023. 35 installations ont été identifiées conformes et 52 non conformes.

Au sens de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de contrôle des installations d'assainissement non collectif, le taux de conformité est égal au rapport entre le nombre total d'installations différentes contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'à la fin de l'année, et le nombre total d'installations différentes contrôlées depuis la création du service.

TAUX DE CONFORMITE DES INSTALLATIONS	2023	2024	Evolution 2023 - 2024
Nombre d'installations différentes contrôlées conformes	158	195	↑
Nombre d'installations différentes contrôlées	442	474	↑
Taux de conformité en %	36	41	↑



Pour l'année 2024 :

Le pourcentage d'installations d'assainissement non collectif conformes, après contrôle, à la réglementation sur l'ensemble des installations contrôlées depuis la création du service est de 41%. Il a augmenté de 5% par rapport à l'année 2023.

10.3.2 L'INDICATEUR DE PERFORMANCE P301.3

L'indicateur P301.3 est l'indicateur de performance qui caractérise la protection du milieu naturel par la maîtrise des pollutions domestiques dans les zones non desservies par l'assainissement collectif. Il est égal au rapport entre d'une part, la somme des installations différentes contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et la somme des installations non conformes ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement depuis la création du service jusqu'à la fin de l'année, sur le nombre total d'installations différentes contrôlées depuis la création du service.

INDICATEUR P301.3	2023	2024	Evolution 2023 - 2024
Nombre d'installations différentes contrôlées conformes	158	195	↑
Installations contrôlées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	236	243	↑
Nombre d'installations différentes contrôlées	442	474	↑
Valeur de l'indicateur en %	89	92	↑



Pour l'année 2024 :

La valeur de l'indicateur P301.3 est de 92%. Elle a augmenté de 3% par rapport à l'année 2023.